

La Présidente الرئيسة

Nouakchott, le 09 SEP 2024 انواكشوط، في

Numéro: الرقم:
ARMP/Pr: 1132/21 ست ص ع:

AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 09 septembre 2024, sur le recours introduit par Ahmedou OULD EMINOU contre l'avis d'intention d'attribution, par la Commission de Passation des Marchés d'Investissement de la SOMELEC, du marché de recrutement d'un Consultant Individuel (Spécialiste en Passation des Marchés), pour le Projet d'électrification par mini-réseaux verts en Mauritanie-RIMDIR, volet financé par la Banque Africaine de Développement(BAD):

- Dit non fondé le recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations de l'AMI, aux analyses et conclusions développées dans la décision y afférente ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.arp.mr.

Khadija BOUKA¹⁸

